

TRACABILITE PERSONNE BLESSEE

Destinataire : Tous les Agents

Poste : Général

Type de consigne : Permanente

Redacteur : Charlène FARESCOUR

Date : 24/03/2026

Bonjour à tous,

Je vous informe qu'à compter de ce jour, vous devez noter sur les mains courantes toute personne qui se blesse dans l'enceinte de l'établissement, même si la personne ne part pas avec les secours.

Si vous donnez des soins à la personne, vous devez également le signaler sur la main courante et également sur la fiche de soins de la trousse de secours.

Je vous remercie de votre compréhension.

Bien cordialement,

Charlène FARESCOUR

Signature